Rapport.

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE RURALE DE ST.-FRANÇOIS XAVIER.

5eme Séance, tenue le 2 de mai 1899.

Membres présents : Mr. Patrice Breland, préfet.

Conseillers. MM. H. Whitaker, Z. Préfontaine, Z. A. Lane, W. Hague, P. Lafrance.

Il est donné lecture des minutes de la dernière assemblée, approuvées.

Le Secrétaire Trésorier attire l'attention du Conseil sur la présence du Dr. Renaud à la réunion, et sur son intention dans le cas ou le conseil l'approuverait, de résider dans la Municipalité comme officier de Santé, et après considération :

Motion—Whitaker Préfontaine, Si le Docteur veut accepter un salaire de $400 par année à condition qu'il remplisse les fonctions d'officier de santé, qu'il vaccine gratuitement, et qu'il ne charge pas plus que $2 50 par visite pour aucun endroit dans la Municipalité, et pas plus de $5. pour tout accouchement ordinaire ; pas plus de $1 par consultation pour toute personne résidant dans les limites de la Municipalité ; il sera officier de santé pour la municipalité.—Adopté.

Le Doct. déclare qu'il examinera cette offre.

Motion—Préfontaine, Hogue, que le conseil achète une machine pour les chemins pourvu que le prix ne dépasse pas $1,000.00 et que la Cie envoye un homme pour régler et essayer la machine, et que si elle ne donne pas satisfaction la Cie en supporte seule les frais. Adopté.

Motion—Lafrance, Whitoker, que MM. J. P. McDougall et P. LaRivière soient autorisés à inspecter les " creek " 1 et 2 et à les débarasser de toute obstruction, aussi d'en faire rapport au Conseil. Adopté.

Une pétition est présentée, demandant que le bac, Est de la Baie St.-Paul soit transferré à un autre endroit ; aussi une contition.

Motion.—Whitaker, Lane, que le bac ne soit point changé et que le droit d'accés au bac soit assuré, s'il n'en coute rien. Adopté.

Une pétition est présentée, demandant l'ouverture du chemin autorisé entre les sections 11 et 12, 11 et 3 ouest.

Motion.—Lane et Lafrance, que les conseiller Hogue et Préfontaine soient désignés pour former une délégation qui se présentera au gouvernement et assayera d'obtenir quelque décision par rapport au dramage des marais, du creek Mill et du canal venant de Portage la Prairie, que rapport soit fait au Conseil. Adopté.

Motion.—Lafrance, Préfontaine, qu'un morceau de terrain soit acheté à John Bird sur le NE¼ 27, 11, 3, ouest afin d'assurer la construction du nouveau pont. Adopté.

Motion.—Whitaker, Préfontaine, que le Secrétaire Trésorier reçoive instruction d'écrire au N. P. R. pour faire disparaitre les obstructions qui barrent les fossés de Deslauriers, et que des procédés soient pris, s'il est nécessaire. Adopté.

Une correspondance de MM. Archibal Machray et Sharp, au sujet des honoraires retenus au Dr. Chapman comme officier de santé en 1898, et que le conseil refuse de payer.

Motion.—Lane, Hogue, que la chose soit soumise à l'avocat du Conseil. Adopté.

Le Conseiller Préfontaine, propose un règlement No 78 pour autoriser à soumettre aux contribuables du district scolaire de St.-Eustache, fixés par le règlement No. 8 l'emprunt d'une somme de $1,000.00. Il propose la 1re lecture, secondé par le Conseiller Lafrance. Après seconde et troisième lecture, le réglement est adopté.

Les Nominations de grands voyers et d'inspecteurs des mauvaises herbes sont les suivantes.

Quartier No. 1.—Nord de la rivière, Wilf. Régnier, grand-voyer ; Nap. Morin, inspecteur.

Sud de la rivière.—Jean Lespérance, grand-voyer ; Léonide Pagé, inspecteur.

Quartier No. 3, B. St.-Paul, lots de rivière 49 à 102.—Alex. Grinn, grand-voyer ; Michel Lecuyer, inspecteur.

Wm. Carrière, grand voyer, Moise Ménard, inspecteur, pour fraction du township 13, rang 3, ouest, au sud de l'Assiniboine.

Arthur Ouellette, grand-voyer; Ant. Braconnier, inspecteur. pour N½, T. 11, R. 3 ouest.

Edmond Roy, grand voyer, J. Boucha, inspecteur, pour 3½, 11, 3 ouest

Quartier No. 4—Jos. St. Germain, grand voyer, John McKay, inspecteur, pour les lots 1 à 47, Baie St. Paul et partie Township 11, rang 2 ouest.

Nap. Gagnon, grand voyer, H. St. Geemain, inspecteur, pour les lots 34 à 112 de St. François Xavier.

Quartier N 5.—Willy Ross, grand voyer, P. Malbeuf, inspecteur, pour les lots 238 à 246, Baie St. Paul, et 113 à 152, St. François-Xavier.

Adélard Daigneau, grand voyer, Tobie Breland, iuspecteur, pour les lots 154 à 2-1, St François-Xavier.

Motion, Lafrance-Préfontaine, que secours soit donné pour mai, à Ignace McKay, $6, John Ducharme. L. Gladu, O. Paul, veuve Caplette, veuve Sansregret, $2 chaque. Adopté.

Motion Préfontaine Lafrance, que le conseiller Whitaker soit autorisé à faire réparer le pont sur les lots 213 et 214 de St. François-Xavier, en adjugeant l'ouvrage à la plus basse soumission. Adoqté.

Motion Préfontaine-Lane, que les comptes soient acceptés et payés. Adopté.

Motion Préfontaine-Lane, que Jos. St. Germain soit autorisé à faire un canot pour traverser le Mill Creek, entre les sections 11 et 12., 12, 3 ouest. Adopté.

Le Conseil s'ajourne au 6 juin prochain, à 1 heure de l'après-midi.

Saint Pie re devenu faucheur.

LEGENDE BRETONNE.

Par un beau soir de juin, à Motreff, nous avions fini de diner dans la grande salle aux boiseries de chêne luisant, où le couchant allume des reflets de cuivre. Une ombre douce descend du plafond sur la figure chagrine de Pie IX, sur la figure narquoise de Léon XIII, dont les portraits se font pendants de chaque côté de la pièce. Léna, la gouvernante, l'antique "carabassenn," dessert sans bruit, de son allure rapide et ouatée de chauve-souris ; et voici qu'elle apporte les liqueurs, du cassis de sa fabrication, une autre encore qu'elle est seule à bien réussir.

—De la "prunelle," cher monsieur..... Hein ! quel bouquet ! Ça sent le fruit sauvage cueilli à même la haie..... Respirez-moi ce parfum !

Il me comble de prévenances, l'excellent recteur.

Nous trinquons à la mode des gens d'Eglise, avec le doigt, sans choquer les verres. Le vicaire, lui, ne boit pas ; il souffre de l'estomac, "la maladie du jeune clergé," observe malicieusement le vieux prêtre. Et revenant à ce qui a fait le sujet de notre entretien, au cours du repas :

—Ça, oui, ils sont restés fidèles aux vieilles coutumes, nos paroissiens. L'autre jour, ils ont merveilleusement fêté St. Jean. Mais on vous a bien renseigné, ce sont les feux de St. Pierre surtout qui sont admirables. Saint Pierre est un peu notre patron. La chapelle que le malheur des temps n'a permis de construire qu'à moitié lui devait être consacrée, et les ruines en sont désignées par son nom. Nos montagnards l'y viennent prier dévotement, dès qu'un de leurs proches parents se trouve en danger de mort. Ils s'agenouillent sur les pierres éboulées, invoquent le "portier du ciel," réclament ses bons offices pour l'âme qui va comparaitre au tribunal de Dieu. Ils lui apportent en offrande de la bouillie d'avoine, son met de prédilection, affirment-ils, à l'époque légendaire où il voyageait en basse Bretagne. Car il a visité ce pays, escortant par les bourgades son Maitre divin. On cite des fermes où ils couchèrent, on montre sur les rochers des landes l'empreinte toujours visible de leurs pas ; on raconte même à leur propos des anecdotes rustiques, dont les Evangiles ni les Actes des Apotres ne soufflent mot, mais que je n'ai pas l'air de mettre en doute quand on m'en parle.

Gageons que vous ne connaissez pas l'histoire du saint devenu faucheur. Elle est brève. Je veux vous la dire.

C'était justement dans le mois où nous sommes, le mois de la fenaison. On fauchait à Roztvinou. Il faisait une chaleur accablante. Jésus-Christ et saint Pierre passaient par là, exténués, mourant de soif. Ils aperçurent dans la prairie une jeune servante qui, une cruche de cidre sur la tête, allait porter à boire aux faucheurs.

Ils la suivirent, et quand ils furent arrivés auprès des hommes :

—Ayez pitié de deux pauvres pélerins, dit le Christ. Si vous ne leur faites pas l'aumône d'une goutte de cidre, ils vont périr de chaleur et de fatigue.

—Soit, répondirent les faucheurs, mais à une condition : c'est qu'avant de vous remettre en route vous nous donnerez un coup de main.

—Rien de plus juste, repartit Jésus-Christ.

Et après qu'ils se furent désaltérés, il dit à Pierre :

—Montre à ces braves gens ton savoir-faire.

—Mais, Seigneur, reprit le saint, embarrassé. vous savez bien que je suis pêcheur de mon état, et que je n'ai jamais fauché

Jésus sourit :

—Bah ! fit-il, tu t'en tireras peut-être mieux que tu ne penses.

Pierre se résigna, saisit une des faulx qu'il y avait là, appuyées autalus. Il s'y prenait fort mal, et les faucheurs se moquaient entre eux de sa gaucherie. Ils ne se moquèrent pas longtemps. Car la faulx n'eut pas plns tôt touché l'herbe que s'échappant des mains de Pierre, elle s'élança comme vivante, décrivant de larges courbes, promenant dans la prairie le vif éclair de son tranchant d'acier.

En un clin d'oeil tout fut fauché, et proprement, je vous prie de le croire.

Voilà.

Cela est conté d'un ton de douce bonhomie, par petites phrases tout en sirotant la prunelle, sous les regards croisés des deux papes, dans la salle basse où des insectes de nuit, entrés par la fenêtre grande ouverte, commencent à voleter. Et l'on sent que le recteur de Montreff se délecte ingénuement à ces vieux récits, qu'il en goûte la saveur populaire, le charme fruste et patriarcal.

Il a conservé la simplicité de cœur d'un fils des champs qui, comme il le dit lui-même, a gardé les moutons avant de devenir pasteur d'hommes.

ANATOLE LeBRAZ.

Saint Paul Seditieux.

La liberté de la presse à Constantinople.

Une société grecque de bienfaisance éditait, tout récemment, une brochure sur l'état de ses travaux. En première page, une citation de l'épitre de saint Paul aux Galates. Le lendemain, un officier de police se présentait à l'imprimerie et demandait des renseignements sur le "dénommé" Paul, qui signait une adresse d'allure séditieuse aux habitants de Galata (faubourg de Constantinople). Le directeur de la société affirma, en souriant, que ce Paul était décédé depuis 1800 ans ; mais l'officier, croyant à une plaisanterie, fit arrèter le directeur et il fallut l'intervention du patriarche grec pour obtenir sa mise en liberté.